

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
DEMANDE DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO AFIN DE L'AUTORISER À RÉCUPÉRER
PAR L'INTERMÉDIAIRE DE SES TARIFS LES COÛTS ASSOCIÉS À L'UTILISATION DES SITES
D'ENTREPOSAGE DE POINTE-DU-LAC ET DE ST-FLAVIEN APPARTENANT À INTRAGAZ**

1. Référence : Pièce B-0004, Gaz Métro-1, document 1, page 5.

Préambule :

Site d'entreposage de Pointe-du-Lac

Demande :

1.1 Quelles ont été les quantités annuelles de gaz de compression, exprimées en pourcentage des volumes annuels soutirés, qui ont été fournies par Gaz Métro au cours des 10 dernières années disponibles ?

2. Références : (i) Pièce B-0004, Gaz Métro-1, document 1, page 11;
(ii) Pièce B-0004, Gaz Métro-1, document 1, pages 20 et 21.

Préambule :

(i) *«Option 1 : Contrat de transport sur le marché secondaire entre Dawn et GMi EDA pour une capacité de 1 188 10³m³/jour de décembre à mars».*

(ii) Tableau 1 et tableau 2

Demandes :

- 2.1 Dans l'évaluation du scénario 1, Gaz Métro a-t-elle pris en compte la valeur de revente du transport FTSH au cours de la période d'hiver ?
- 2.2 Si la réponse à la sous-question précédente est positive, veuillez indiquer les hypothèses utilisées quant au prix de revente et quant au nombre de jours où le transport est ainsi revendu.
- 2.3 Veuillez présenter une analyse justifiant l'hypothèse à retenir quant au nombre de jours d'hiver où le transport FTSH n'est pas requis pour se substituer à Pointe-du-lac.
- 2.4 Veuillez présenter, à l'annexe 1, l'évaluation de l'option 1 en utilisant comme hypothèse de prix de revente du transport FTSH l'hiver la valeur retenue par la Régie lors du dossier tarifaire R-3720-2010, soit 0,47\$/GJ ou 1,78 cent/m³ ainsi que le nombre de jours où le

transport n'est pas requis pour se substituer à Pointe-du-Lac tel que présenté en réponse à la sous-question précédente. Veuillez présenter les résultats sous le titre Option 1-A.

- 3. Références :**
- (i) Pièce B-0004, Gaz Métro-1, document 1, page 11;
 - (ii) Pièce B-0004, Gaz Métro-1, document 1, pages 20 et 21.

Préambule :

(i) *«Option 1 : Contrat de transport sur le marché secondaire entre Dawn et GMi EDA pour une capacité de 1 188 10³m³/jour de décembre à mars».*

(ii) Tableau 1 et Tableau 2

Demandes :

- 3.1 Veuillez présenter les informations suivantes pour chacune des 5 dernières années complètes disponibles :
- . le volume total annuel des injections à Pointe-du-Lac
 - . le volume total des injections l'hiver à Pointe-du-Lac
 - . le nombre de jours d'injection l'hiver à Pointe-du-Lac
 - . le prix du gaz à Dawn lors des jours d'injection à Pointe-du-Lac l'hiver (moyenne des prix quotidiens pondérés par le volume quotidien des injections)
 - . le volume total des retraits l'hiver à Pointe-du-Lac
 - . le nombre de jours de retrait l'hiver à Pointe-du-Lac
 - . le prix du gaz à Dawn lors des jours de retrait à Pointe-du-Lac l'hiver (moyenne des prix quotidiens pondérés par le volume quotidien des retraits)
 - . le prix moyen du gaz à Dawn en dehors de la période d'hiver.
- 3.2 Veuillez présenter l'écart moyen, au cours des 5 dernières années, entre le prix moyen du gaz à Dawn lors des jours d'injection l'hiver et le prix moyen du gaz à Dawn en dehors de la période d'hiver.
- 3.3 Veuillez présenter l'écart moyen, au cours des 5 dernières années, entre le prix moyen du gaz à Dawn lors des jours de retrait l'hiver et le prix moyen du gaz à Dawn en dehors de la période d'hiver.
- 3.4 Veuillez présenter à l'annexe 1 l'évaluation du scénario de base en utilisant, pour les premiers 22 700 10³m³ de gaz utilisés, le prix d'été à Dawn tel que prévu aux hypothèses formulées par Gaz Métro, pour l'utilisation excédant 22 700 10³m³, veuillez ajouter au prix d'été à Dawn l'écart moyen entre le prix moyen du gaz à Dawn lors des jours d'injection à Pointe-du-Lac l'hiver et le prix moyen du gaz à Dawn hors de la période d'hiver présenté en réponse à la sous-question 3.2. Veuillez présenter les résultats sous le titre Base-B.

- 3.5 Veuillez présenter à l'annexe 1 l'évaluation de l'option 1 en utilisant, comme prix du gaz, le prix d'été tel que prévu aux hypothèses formulées par Gaz Métro augmenté de l'écart moyen entre le prix du gaz à Dawn lors des jours de retrait à Pointe-du-Lac l'hiver et le prix moyen du gaz à Dawn en dehors de la période d'hiver, tel que présenté en réponse à la sous-question 3.3. Veuillez présenter les résultats sous le titre Option 1-B.

4. Référence : Pièce B-0004, Gaz Métro-1, document 1, page 20.

Préambule :

Ligne 32 : Maintien des inventaires

Demandes :

- 4.1 Quel est le taux de remplissage du réservoir de Pointe-du-Lac utilisé pour effectuer ce calcul ?

- 5. Références :** (i) Pièce B-0004, Gaz Métro-1, document 1, pages 12 et 13;
(ii) Pièce B-0004, Gaz Métro-1, document 1, page 11.

Préambule :

- (i) Ligne 25 *Écart de prix « hiver / été subséquent »* : 0,32 \$/GJ ou 1,212 ¢/m³;

Ligne 27 *Prix de la fourniture de gaz naturel à Dawn en hiver* : AECO + 0,90 \$/GJ ou 3,41 ¢/m³;

Ligne 28 *Prix de la fourniture de gaz naturel à Dawn en été* : AECO + 0,895 \$/GJ ou 3,391 ¢/m³;

Ligne 1 *Prix FTLH non utilisé* : octobre 0,56 \$/GJ ou 2,122 ¢/m³; avril à septembre 0,62 \$/GJ ou 2,349 ¢/m³;

- (ii) Ligne 5 *Écart de prix « hiver / été subséquent »* : 0,30 \$/GJ ou 1,137 ¢/m³;

Ligne 7 *Prix de la fourniture de gaz naturel à Dawn en hiver* : AECO + 0,725 \$/GJ ou 2,747 ¢/m³;

Ligne 9 *Prix de la fourniture de gaz naturel à Dawn en été* : AECO + 0,70 \$/GJ ou 2,652 ¢/m³;

Ligne 11 *Prix FTLH non utilisé* : octobre 0,56 \$/GJ ou 2,122 ¢/m³; avril à septembre 0,62 \$/GJ ou 2,349 ¢/m³;

Demandes :

- 5.1 Veuillez réconcilier le différentiel du prix hiver/été à Dawn présenté aux lignes 27 et 28 du préambule (i) en regard de l'écart de prix hiver/été subséquent présenté à la ligne 25 du préambule (i).
- 5.2 Veuillez expliquer la hausse du différentiel du prix du gaz à Dawn par rapport à AECO entre les préambules (i) et (ii). Gaz Métro peut-elle fournir des références externes justifiant cette hausse du différentiel ?
- 5.3 Veuillez justifier que le prix de revente du FTLH inutilisé demeure inchangé alors que toutes les autres hypothèses de prix sont à la hausse.

- 6. Références :**
- (i) Pièce B-0004, Gaz Métro-1, document 1, page 15;
 - (ii) Pièce B-0004, Gaz Métro-1, document 1, pages 22 à 26.

Préambule :

- (i) Évaluation des différents scénarios (000\$)
- (ii) Annexe 2

Demandes :

- 6.1 Veuillez répartir entre le site Pointe-du-Lac et le site St-Flavien les coûts de chacun des scénarios présentés aux préambules (i) et (ii), y compris le Tarif d'Intragaz au 1^{er} janvier 2013.
- 6.2 Veuillez présenter le coût des options 4 et 6 en utilisant comme hypothèse de prix de revente du transport FTSH l'hiver la valeur retenue par la Régie lors du dossier tarifaire R-3720-2010, soit 0,47 \$/GJ ou 1,78 cent/m³, augmentée de 2% par année ainsi que le nombre de jours où le transport n'est pas requis pour se substituer à Pointe-du-Lac tel que présenté en réponse à la sous-question 2.3. Veuillez présenter les résultats (y compris l'annexe 2) sous les titres Option 4-A et Option 6-A. Veuillez répartir les coûts entre le site Pointe-du-Lac et le site St-Flavien.
- 6.3 Veuillez présenter le coût du scénario de base en utilisant, pour les premiers 22 700 10³m³ de gaz utilisés à Pointe-du-Lac, le prix d'été tel que prévu aux hypothèses formulées par Gaz Métro; pour l'utilisation excédant 22 700 10³m³, veuillez ajouter au prix d'été à Dawn l'écart moyen entre le prix moyen du gaz à Dawn lors des jours d'injection à Pointe-du-Lac l'hiver et le prix moyen du gaz à Dawn hors de la période d'hiver tel que présenté en réponse à la sous-question 3.2. Veuillez présenter les résultats (y compris

l'annexe 2) sous le titre Base-B. Veuillez répartir les coûts entre le site Pointe-du-Lac et le site St-Flavien.

- 6.4 Veuillez présenter le coût des options 4 et 6 en utilisant, comme prix du gaz, le prix du gaz l'été à Dawn tel que prévu aux hypothèses formulées par Gaz Métro augmenté de l'écart moyen entre le prix du gaz à Dawn lors des jours de retrait à Pointe-du-Lac l'hiver et le prix moyen du gaz à Dawn en dehors de la période d'hiver, tel que présenté en réponse à la sous-question 3.3. Veuillez présenter les résultats (y compris l'annexe 2) sous les titres Option 4-B et Option 6-B. Veuillez répartir les coûts entre le site Pointe-du-Lac et le site St-Flavien.
- 6.5 Veuillez présenter le coût de chacune des options (durée 5 ans et durée 15 ans) en augmentant le prix de revente du transport FTLH de 25 % et de 50 %. Veuillez présenter les résultats (y compris l'annexe 2) sous les titres Options 1-C, Option 2-C, Option 3-C, etc.). Veuillez répartir le coût entre le site Pointe-du-Lac et le site St-Flavien.
- 6.6 Veuillez présenter le coût du scénario de base ainsi que des options 4 et 6 en incorporant les hypothèses spécifiques demandées aux sous-questions 6.2, 6.3, 6.4 et 6.5. Veuillez présenter les résultats (y compris l'annexe 2) sous les titres Base-D, Option 4-D et Option 6-D. Veuillez répartir le coût entre le site Pointe-du-Lac et le site St-Flavien.